Anhang Annexes

1 - 2

zum Stadtratsprotokoll Nr. 6 vom 9. Juni 2022

> au procès-verbal nº 6 du 9 juin 2022



Beantwortung

der dringlichen Interpellation 20210365, Bohnenblust Peter, Fraktion FDP, «Wo ist die Berichterstattung über die elektronische Dokumentenverwaltung (eDOC) an den Stadtrat?»

Der Stadtrat hat das Programm eDOC an seiner Sitzung vom 27. April 2017 mit der Annahme des Verpflichtungskredites Nr. 28010.0821 genehmigt. Die im Bericht «Elektronische Dokumentenverwaltung (eDOC) für die gesamte Bieler Stadtverwaltung» vorgestellte Planung konnte aus den im Zwischenbericht über die Projektentwicklungen ausgeführten Gründen nicht umgesetzt werden. Daher wurde sie im Rahmen des bis März 2021 definierten Programms nicht überarbeitet. Zu diesem Zeitpunkt entschieden der Programmausschuss und das Programmteam, bis April 2022 einen Zwischenbericht abzuliefern. Aufgrund der komplexen Projektsituation ist eine Beantwortung der Fragen ohne Betrachtung des Gesamtzusammenhangs nicht möglich. Die Antworten auf die Fragen der dringlichen Interpellation sind alle im Zwischenbericht enthalten, der dem Stadtrat zusammen mit der Beantwortung der vorliegenden Interpellation unterbreitet wird.

Folgende Tabelle zeigt die Bezugspunkte dieser beiden Dokumente. Der separat unterbreitete Bericht an den Stadtrat wird diesem Dokument ebenfalls beigelegt.

Fragen der dringlichen Interpellation	Kapitel im Zwischenbericht		
Gehe ich richtig in der Annahme, dass Phase I - und wohl auch Phase II - abgeschlossen sind?	2.1 Planung und Meilensteine		
a) Falls nein, warum nicht?			
b) Falls ja, warum ist noch kein Bericht erfolgt?			
c) Bis wann ist der Bericht gemäss Stadtratsbeschluss zu Phase I - und Phase II - zu erwarten?			
2. Stand der 10 wichtigsten Projekte	2.3 Ergebnisse		
3. Wo sind welche Probleme aufgetreten?	1.1 Das Wichtigste in Kürze		
⊗	1.3 Zusammenfassung der geplar im Programm eDOC 2017 neuen Projekt eDOC 2021		
4. Wie sehen die Lösungen dieser Probleme aus?	3 Projekt eDOC 2022		
5. Ausgabenstand	2.4 Finanzen		
6. Mehrkosten	3.7 Finanzen		

7. Steigerung Produktivität / Kostenreduktion	3.6	Erwartete Mehrwerte	

Biel, 2. März 2022

Namens des Gemeinderates

Der Stadtpräsident:

Die Stadtschreiberin:

Erich Fehr

Barbara Labbé

- Beilagen:
 Dringliche Interpellation 20210365
 Bericht an den Stadtrat 20160282

Interpellation (dringlich)

Wo ist die Berichterstattung über die elektronische Dokumentenverwaltung (eDOC) an den Stadtrat?

Der Stadtrat hat am 27.4.2017 den Bericht betreffend «elektronischer Dokumentenverwaltung (eDOC) für die gesamte Stadtverwaltung» verabschiedet und einen Verpflichtungskredit von CHF 3'940'000.- genehmigt, nachdem ein Rückweisungsantrag der FDP keine Mehrheit fand. Unter Ziffer 2 wurde, gestützt auf einen Antrag der Geschäftsprüfungskommission (GPK), beschlossen: «Der Gemeinderat erstattet dem Stadtrat am Ende der Phasen I und II des Projektes Bericht über den Projektstand.». Die GPK verzichtete darauf, den Inhalt der Zwischenberichte genauer zu umschreiben. Der Sprecher führte aber aus: «Sie stellt sich aber vor, dass der Bericht Informationen zum Projektfortschritt, zu den Risiken, Kosten und zum Arbeitsaufwand sowie zur Mitarbeit der Abteilungen enthält.» (S. 201, Protokoll Stadtrat vom 27.4.2017).

Bis heute ist dies nicht erfolgt, obwohl im Bericht in Abbildung 2 «Projektübersicht» (S. 7) aufgeführt wurde: Phase I bis Mitte 2018, Phase II bis Ende 2019, Phase III ab 2019......

Meines Wissens ist die Umsetzung der auf S. 7f ab Ziffer 3.2 genannten Teilprojekte weitestgehend ausstehend; so ist auch die in 1. Prio erwähnte Verwaltung der Stadtratsgeschäfte, bzw. Stadtratsportal noch nicht funktional.

In der Medienmitteilung des Gemeinderates vom 18.8.2021 war demgegenüber im Rahmen des Erlasses der GEVER Verordnung als Teil des Projekts eDOC nachzulesen, dass die Umsetzung sowohl für die Gemeinderats- wie Stadtratsgeschäfte ganz oder teilweise abgeschlossen sei. Daher meine Fragen:

- 1. Gehe ich richtig in der Annahme, dass Phase I und wohl auch Phase II abgeschlossen sind?
 - a) Falls nein, warum nicht?
 - b) Falls ja, warum ist noch kein Bericht erfolgt?
 - c) Bis wann ist der Bericht gemäss Stadtratsbeschluss zu Phase I und Phase II zu erwarten?

Und: Wird im <u>vorzulegenden Bericht</u> insbesondere dargelegt werden (vgl. auch Anliegen der GPK von April 2017):

- 2. Stand der 10 wichtigsten Projekte?
- 3. Wo sind welche Probleme aufgetreten?
- 4. Wie sehen die Lösungen dieser Probleme aus?
- 5. Welche Ausgaben es wurden 3 Tranchen vorgesehen (S. 14) wurden bisher durch den Gemeinderat freigegeben?
- 6. Sind Mehrkosten zu erwarten und wenn ja, in welchem Umfang und für was?
- 7. Sind Aussagen zu «Steigerung der Produktivität» und «Kostenreduktion» (Seite 9 des Berichts), bzw. «…estimations des gains de toutes sortes…» (Stadtratsprotokoll 27.4.2017, S. 205, zuständige Gemeinderätin), bzw. zu «signifikante Einsparungen» (E-Mail 24.4.2017) vorgesehen?

Biel/Bienne, den 15.12 2021

Peter Bohnenblust, FDP. Die Liberalen, Fraktion

White the state of the state of



Réponse

à la motion 20220028, Moeschler Marie, Groupe PSR, Stolz Joseline, Groupe PSR, Vlaiculescu-Graf Christiane, Groupe PSR, Torriani Latscha Isabelle, Groupe PSR, Boly Kady, Groupe PSR, Kilezi Ruth, Groupe PSR «Pour plus de transparence et de démocratie»

Par la présente intervention, le groupe PSR demande en bloc le déploiement sur le site internet de la Ville d'une plate-forme de publication sur laquelle les affaires parlementaires de toutes les séances du Conseil de ville (y c. arrêtés du Conseil de ville y afférents) puissent être accessibles au public en tout temps sous une forme claire et simple. Il mentionne à titre d'exemple le site internet du Grand Conseil bernois.

Les intervenantes soulignent qu'actuellement toutes les affaires du Conseil de ville (rapports et réponses du Conseil municipal ou des commissions, élections, procès-verbaux approuvés et ensemble des documents y relatifs) sont accessibles avant les séances du Conseil de ville sur la page internet de ce dernier (ordre du jour). Les intervenantes partent du principe que ces documents sont mis en ligne dans le cadre de la publication de l'ordre du jour prévue à l'art. 23 du règlement du Conseil de ville de Bienne (RDCo 1.5.1-1). Au terme des séances, les intervenantes constatent que les documents visant à préparer les séances sont retirés du site. Elles avancent que cela provoque de fait un trou dans l'information pour le Conseil de ville et le public; cela n'est pas admissible dans une société démocratique. Il est donc indispensable de mettre fin à ce dysfonctionnement. À cet effet, les intervenantes demandent au Bureau du Conseil de ville (BCV) de veiller à ce que toutes les affaires traitées par le Conseil de ville soient versées dans une base de données publique.

Le BCV se permet la rétrospective suivante en la matière:

En **août 2005** déjà, le Secrétariat parlementaire avait déposé auprès du Département informatique et logistique (I&L) une demande de projet pour l'évaluation d'une nouvelle solution complète de gestion et d'archivage des affaires (portail internet du Conseil de ville). À l'époque, compte tenu du concept global d'I&L concernant la thématique transversale de la gestion du contenu des entreprises (ECM), le Secrétariat parlementaire a appris, suite à diverses demandes déposées en **2008**, que la planification future reprendrait uniquement le remplacement de l'ancien système interne de gestion des mandats. Dans le même temps, le Secrétariat parlementaire a été informé de la nécessité d'éviter une solution en îlot pour le Conseil de ville.

Comme le Conseil municipal l'a formulé dans sa réponse à la motion 20110340: «Pour des raisons temporelles et financières, le projet de remplacement du système de gestion des mandats a dû être très clairement délimité, sur la base du cahier des charges susmentionné. En conséquence, certaines exigences discutées au départ (portail internet du Conseil de ville, gestion des dossiers, etc.) n'ont pas pu être prises en compte dans le projet.» En définitive, l'ancien système de gestion des mandats datant de 1993 a été remplacé en mars 2010 par une solution logicielle basée sur SAP. Par la suite, toutes les tentatives du Secrétariat parlementaire en vue d'étendre cette application à un portail internet pour le Conseil de ville sont restées vaines. Au final, le Secrétariat parlementaire a appris de la part de l&L qu'il devait soumettre une nouvelle demande de projet.

En août 2010, le Secrétariat parlementaire a donc déposé une nouvelle demande de projet pour un portail internet destiné au Conseil de ville. L'objectif était que les parlementaires et les membres des commissions disposent d'une plate-forme interactive leur permettant, selon leurs accréditations, de rechercher des données/fichiers disponibles sous forme électronique (interventions parlementaires, rapports du Conseil de ville, procès-verbaux, ordres du jour, etc.).

Cet outil devait également permettre les échanges et la coopération électroniques au sein de groupes prédéfinis. Le Département I&L a été prié d'examiner ces fonctionnalités et d'esquisser la portée d'une telle solution. La motion 20110340 «Gestion des mandats et portail internet du Conseil de ville» déposée au Conseil de ville est venue renchérir sur cette question en demandant également que le Conseil municipal charge le Département I&L de traiter en priorité et de réaliser aussi rapidement que possible le remplacement du système de gestion des mandats et son extension en portail internet pour le Conseil de ville, approuvée dans la demande de projet. Dans sa réponse à la motion 20110340, le Conseil municipal a expliqué qu'il ne comprenait pas le retard ayant précédé le démarrage du projet mais que celui-ci n'avait pas pu être poursuivi du fait du manque d'effectifs, de différentes absences pour cause de maladie et de changements au sein du personnel du Département I&L. Toutefois, le 26 avril 2012, il a proposé au Conseil de ville d'adopter et de radier du rôle comme étant réalisé le point «gestion des mandats» et d'adopter par conséquent le point «portail internet du Conseil de ville». À cet égard, le Conseil de ville a décidé de maintenir sa demande de portail internet jusqu'à ce que celle-ci soit réalisée.

Après deux prolongation de délais approuvées en 2014 et 2016, le Conseil municipal a proposé en 2018 de radier du rôle la motion 20110340 estimant la demande réalisée, ce que le Conseil de ville a toutefois rejeté. En 2018, la tentative visant à radier du rôle l'intervention en raison de l'adoption du crédit d'engagement pour le déploiement du programme eDoc a donc échoué. Et ce bien qu'il avait été évoqué que les travaux de mise en œuvre y relatifs étaient en cours depuis novembre 2017, qu'il était prévu qu'ils se terminent à la fin du deuxième trimestre ou au début du troisième trimestre par la livraison de la solution au Conseil de ville. Cependant, ce dernier a refusé de radier du rôle la motion. En 2020, le Conseil municipal a justifié la proposition de radiation du rôle de la manière suivante: «Avec le projet NEW-EWK, la gestion des mandats a été entièrement renouvelée. Cette requête a été satisfaite avec la mise en service fin décembre. Le portail internet du Conseil de ville est utilisé déjà de manière productive depuis début octobre 2019 par les membres de la Commission de gestion et du Bureau du Conseil de ville, et les premiers retours d'information sont positifs. Dans une prochaine étape, les autres parlementaires auront également accès à ce portail.» Sur la base de ces garanties et de ces déclarations, le Conseil de ville a finalement accepté de radier du rôle l'intervention comme étant réalisée le 19 février 2020.

Par la suite, le postulat interpartis 20150086 «Pour une gestion moderne des dossiers et une politique d'information sans retard !» réclamait à nouveau du Conseil municipal une gestion moderne des affaires politiques du Conseil de ville au moyen d'une application web, ainsi qu'un espace de travail sur internet pour la communication et la collaboration au sein des comités et commissions. Dans sa réponse à cette nouvelle requête, le Conseil municipal expliquait que, tous les ans, le Département Informatique et logistique (I&L) établit une planification globale des projets informatiques pour les cinq années à venir. Validée au sein du comité pour la Coordination stratégique de l'informatique (CSI), elle constitue la base sur laquelle les crédits d'engagement sont introduits dans la planification des investissements. Le Conseil municipal décide enfin du montant global des investissements dont découle ensuite toujours une priorisation des projets. Selon lui, le projet que demandaient les intervenants était intégré en ce sens depuis longtemps déjà dans la planification globale et la planification des investissements et s'accompagnait d'un besoin d'investissements de 225 000 fr. [28010.0818 «Système d'information pour le Conseil et les commissions (portail internet du Conseil de ville)»]. Après l'introduction de la «gestion des mandats» évoquée ci-avant, les premiers jalons d'un «portail internet pour le Conseil de ville» auraient été posés en 2010 déjà. Cependant des difficultés rencontrées sur d'autres projets informatiques et des ressources en personnel insuffisantes auraient conduit à la suspension de ces travaux. Tandis qu'en 2014, le Département I&L avait prévu de relancer le projet, le Bureau du Conseil de ville aurait demandé un report à une date ultérieure. Selon le Conseil municipal, l'opportunité de ce projet demeurait toutefois incontestée et le lancement du projet était alors prévu pour novembre/décembre 2015, voire début 2016. La durée du projet était estimée à un ou deux ans. En outre, une solution de ce type pour le Conseil de ville devait être coordonnée avec d'autres projets importants de l'Administration municipale (p. ex. la gestion des documents). Par ailleurs, le Conseil municipal expliquait encore au Conseil de ville que le Bureau du Conseil de ville était le mandant officiel de ce projet. Cette fonction était assumée au niveau opérationnel par le

Secrétariat parlementaire qui fixait les objectifs techniques et les exigences. Conformément à la stratégie TIC, le projet était piloté par le Département I&L de la Direction des finances. La Chancellerie municipale devait évaluer sur demande les aspects juridiques, par exemple pour déterminer quelles personnes pouvaient accéder à quels documents et informations. Le projet devait comprendre:

- la réalisation d'un portail internet pour le Conseil de ville destiné à la gestion de toutes les affaires du Conseil de ville comportant une fonction de recherche et de gestion des dates et délais.
- la création d'un espace de travail pour la communication sécurisée (échange d'informations et de documents par internet) au sein des groupes (groupes de travail, commissions, etc.).

Conformément à la proposition du Conseil municipal, le Conseil de ville a adopté le postulat lors de sa séance du 24 septembre 2015. Cependant, à l'occasion de la prolongation de délai du 17 août 2017, le Conseil municipal a demandé sa radiation du rôle une nouvelle fois en raison du déploiement planifié du programme eDoc. Le Conseil de ville a toutefois prolongé le délai de réalisation aussi bien le 22 août 2019 que le 22 août 2020 pour la fin du mois d'août 2022.

Enfin, en septembre 2017, une nouvelle intervention a été adressée au Conseil municipal en la matière avec la motion interpartis 20170289 «Enfin une infrastructure TI moderne pour le Secrétariat parlementaire». Cette fois-ci, le Conseil municipal a transmis la compétence pour répondre à cette motion (contre la volonté des intervenants) au BCV qui, comme pour la réponse à la présente motion 20220028, n'a pas d'autre choix que de rappeler les faits au Conseil de ville sans manquer toutefois de mentionner qu'il n'est pas en son pouvoir de réaliser la demande des intervenants comme le voudrait l'assignation à répondre à cet objet.

La Direction des finances partageant cette position, elle plaidait aussi pour que la compétence matérielle du projet lui soit attribuée (et ce faisant au Département I&L). Après toutes ces années, le BCV était d'avis de laisser encore une chance au projet eDoc pour ce qui est du portail du Conseil de ville. Conformément à la demande du BCV, le Conseil de ville a transformé la motion interpartis en postulat en en transférant la compétence matérielle à la Direction des finances avant de l'adopter le 15 mars 2018. Dans le cadre de la prolongation de délai d'août 2020, le Conseil municipal a demandé une prolongation de délai jusqu'à fin août 2022 pour cette intervention prenant désormais la forme d'un postulat. Dans ses explications, il indiquait que l'infrastructure informatique moderne demandée pour le Secrétariat parlementaire fait partie du programme eDoc approuvé par le Conseil de ville le 27 avril 2017 et lancé le 1er octobre 2017 (...). Ce projet désormais intitulé «gestion des affaires du Conseil de ville» - a été lancé en parallèle à celui des affaires du Conseil municipal. Le Conseil municipal traite ses affaires de façon complètement électronique depuis 2018, le Secrétariat parlementaire est intégré à ce système depuis novembre 2018 et les affaires du Conseil de ville (de même que tous les documents y afférents) ne seraient plus traitées qu'avec cette nouvelle solution depuis janvier 2019. Ce système contient en outre les métadonnées de toutes les affaires et séances du Conseil de ville depuis le 1er janvier 1990 et les documents de séance à partir de 2006 sont disponibles dans les sous-dossiers de séance correspondants (ordres du jour, procès-verbaux, arrêtés, listes chiffrées). Par ailleurs, des modèles visant à générer automatiquement les documents de séances (ordres du jour, arrêtés) auraient été élaborés. Depuis octobre 2019, onze membres des commissions du Conseil de ville (BCV et CDG) auraient eu la possibilité de tester la première version du portail du Conseil de ville. Les travaux pour en améliorer la convivialité d'utilisation seraient en cours. Sur cette base, le Conseil de ville a adopté le 19 août 2020 une nouvelle prolongation de délai jusqu'à fin août 2022.

Perspectives:

Pour leur part, le Bureau du Conseil de ville et la CDG estiment depuis le début du déploiement du projet eDoc, que l'application d.3 (eDoc) ne correspond aux attentes ni du Secrétariat parlementaire ni du Conseil de ville. Elle génère principalement pour le Secrétariat parlementaire une charge de travail supplémentaire considérable ainsi que des doublons. De surcroît, il ne s'agit toujours pas d'une plate-forme d'archivage des documents et de collaboration que pourraient utiliser les parlementaires et les membres des commissions. La remarque faite par le Conseil municipal en août 2020 selon laquelle une partie des parlementaires aurait pu tester la première version du portail internet du Conseil de ville est certes correcte. Toutefois, les retours qui sont parvenus aux membres du BCV et de la CDG étaient extrêmement négatifs.

L'argument selon lequel depuis lors, des travaux seraient en cours pour améliorer la convivialité de l'outil ne correspond en rien à la réalité – du moins pas en ce qui concerne le Conseil de ville dont il est question ici. Comme auparavant, l'accès du Secrétariat parlementaire aux informations concernant les dossiers du Conseil de ville dans d.3 est fortement restreint et compliqué. Il n'est même pas envisagé de trouver une solution pour une gestion des affaires spécifiques au Conseil de ville dans d.3 (notamment gestion des interventions). Par conséquent, le Secrétariat parlementaire est souvent contraint à l'improvisation et doit traiter et/ou gérer manuellement, en dehors de d.3, toutes les tâches transversales en lien avec le Conseil de ville comme le traitement des publications parlementaires ou avec la gestion des mandats. Cela représente une charge de travail très importante. La communication avec le Conseil de ville a lieu exclusivement par le biais d'autres canaux. De fait, la charge de travail est beaucoup plus importante pour le Secrétariat parlementaire. Il en découle ainsi davantage d'erreurs. En définitive, cette situation porte préjudice à d'autres tâches du Secrétariat parlementaire, telles que l'établissement des procès-verbaux.

Dès lors, le BCV ne peut que calquer sa réponse à la motion 20220028 et aux requêtes qu'elle formule sur la réponse à l'intervention 20170289: le Conseil municipal connaît déjà depuis longtemps les besoins du Secrétariat parlementaire et du Conseil de ville. Cependant, depuis des décennies, l'organe compétent de l'Administration et le Conseil municipal ne parviennent pas à s'engager dans les faits pour reconnaître au-delà des mots l'importance concrète de cette demande. Bien au contraire, le rapport intermédiaire du Conseil municipal relatif au projet eDoc (20160282 «Gestion électronique des documents (eDOC) pour l'ensemble de l'Administration municipale / rapport intermédiaire») avance que la problématique relative au portail internet du Conseil de ville a désormais été complètement retirée du projet eDoc pour retomber sur le Secrétariat parlementaire et le Conseil de ville sous la forme d'une troisième procédure «portail internet du Conseil de ville» dans le cadre, cette fois-ci, du projet «Smart Parlament», ceci nota bene sans tenir compte, ne serait-ce que partiellement, des problèmes d'utilisation rencontrés par le Conseil de ville avec d.3.

Dans sa prise de position du 27 avril 2022, le Conseil municipal propose comme solution aux intervenantes de laisser les documents relatifs aux affaires des séances du Conseil de ville sur le site de ce dernier une fois les séances terminées en y ajoutant les arrêtés rendus par le Conseil de ville. Hormis le fait que cette solution a déjà fait l'objet d'un examen approfondi dont les résultats n'étaient pas concluants, elle est clairement contraire à l'objectif d'une gestion des documents efficaces et sans rupture de médias. C'est précisément pour cela qu'en 2005 déjà, le Conseil de ville était parvenu à la conclusion qu'il n'était pas judicieux d'utiliser de manière autonome un portail internet pour le Conseil de ville – ou du moins seulement sous réserve d'une interface parfaitement fonctionnelle avec la gestion électronique des affaires. Ceci d'autant plus que les documents concernés sont traités dans une grande majorité des cas par le Conseil de ville (Secrétariat parlementaire) ainsi que par le Conseil municipal (Administration municipale) et qu'ils font donc partie intégrante de la gestion des affaires telle que la conçoit la Ville de Bienne.

Le BCV estime que ses possibilités d'action sont épuisées et qu'il ne lui reste plus qu'à exhorter le Conseil municipal, par la présente réponse, à renoncer aux paroles vaines et à passer enfin à l'action. Par conséquent, il propose au Conseil de ville d'adopter la motion et d'assigner le projet

en vue de sa réalisation à la Direction des finances pour collaboration avec le Secrétariat parlementaire.

Bienne, le 3 mai 2022

Au nom du Bureau du Conseil de ville

La présidente:

La secrétaire parlementaire:

Salome Strobel

Regula Klemmer

Annexe:

· Motion 20220028

Prise de position du Conseil municipal du 27 avril 2022 dans le cadre de la procédure de corapport (disponible uniquement sous forme électronique)

20220028



Motion - Pour plus de transparence et de démocratie

Le groupe parlementaire PSR/JS dépose la présente motion pour demander la mise en œuvre de la publication, sur le site internet de la ville de Bienne, des réponses aux interventions et des rapports adressé.e.s au parlement biennois ainsi que des interventions déposées par les conseillers et conseillères de ville, de manière claire, simple et permanente afin que ces documents soient accessibles à tout moment, pour toute la population et aussi rétroactivement.

A Bienne, les documents à l'attention des parlementaires (réponses à une intervention, l'intervention elle-même et rapports) sont publiés sur le site internet de la ville de Bienne une quinzaine de jours avant la séance du conseil de ville durant laquelle, les objets contenus dans ces documents seront traités. Les réponses aux interventions des conseillers et conseillères de ville et rapports aux parlementaires sont plus précisément publiés dans le document intitulé « Prochaines séances du Conseil de Ville » puis « Ordre du jour ». Une fois la séance du conseil de ville passée, il n'est plus possible d'accéder au document contenant le rapport ou la réponse à une intervention avec cette dernière annexée à la réponse. Il s'agit d'un manque de transparence et de démocratie envers la population biennoise à laquelle cette motion souhaite remédier.

En effet, la population biennoise n'a alors que très brièvement accès aux textes des interventions et de leurs réponses et des rapports à l'attention des parlementaires. Pourtant, ces documents sont censés être publiés et publics conformément à l'art. 23 al. 2 du règiement sur le conseil de ville. Il convient donc de compléter cet article de loi en indiquant que ces documents doivent rester publics et publiés sur le site internet de la Ville une fois la séance passée.

Normalement, la publication des procès-verbaux de chaque séance du conseil de ville permet aux personnes intéressées de savoir comment l'objet contenu dans l'intervention a été traité et débattu au parlement. Comme nous le savons, un certain retard ayant été accumulé, il n'est pas possible d'avoir accès aux débats sur les interventions via les procès-verbaux.

Or, pour qu'une démocratie puisse s'épanouir, se cultiver et se grandir, il faut rendre le monde politique toujours plus accessible. La transparence permet une meilleure confiance de la population en ses élu.e.s et de mieux comprendre les enjeux, les possibilités et les limites de notre système. Le site internet du grand conseil du canton de Berne est un bon exemple de transparence en matière politique. Tout est accessible et le reste une fois que les objets ont été traités.

Enfin, une meilleure information à la population contribue aussi à une participation aux élections et votations plus importante.

Pour toutes ces raisons, le groupe parlementaire PSR/JS demande la mise en œuvre de la publication sur le site internet de la ville de Bienne de ces documents sans limite de temps.

Bienne, le 20 janvier 2022

Au nom du groupe parlementaire PSR / JS :

Marie Moeschler

Joseline Stolz

Ruth Kilezi

Manon Guixeres

Christiane Vlaiculescu-Graf

Isabelle Torriani Latscha

Kady Boly

1 12-